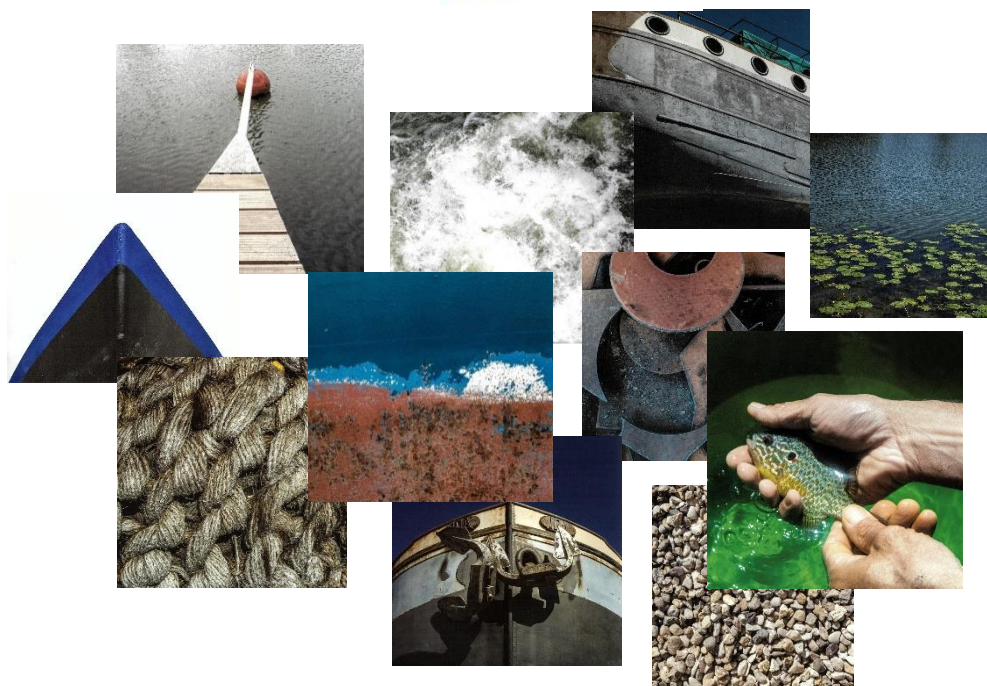


**DOSSIER
DE PRESSE**



1^{er} Comité de Pilotage

03 octobre 2019 - Saint Jean de Losne

Siège social :
15bis, Grande rue du Faubourg
Saint-Michel
BP 67 – 21250 SEURRE
☎ :03 80 20 48 54
✉ : secretariat@rivesdesaone.fr

Qu'est-ce que la Charte Fluviale de Territoire ?

La charte fluviale de territoire est un outil de nature *contractuelle*, mise en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus locaux.

ELLE CONSISTE à analyser la place du fluvial et de sa filière au sein du territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant des canaux et du port de Saint Jean-de-Losne un levier de développement local et durable.

ELLE REPOSE sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par le fluvial et la filière fluviale du territoire.

ELLE SE CONCRETISE avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuels, outils sans dimension réglementaire, impliquant les partenaires sur la base du volontariat.

« Permettre l'émergence, sur le territoire losnais, d'un projet au service du fluvial et de sa filière »

Une situation privilégiée

Saint-Jean-de-Losne, rose d'eau ouvrant sur sept directions, de la Mer du Nord à la Méditerranée, de l'Atlantique au Delta du Danube, est aujourd'hui l'un des premiers ports fluviaux de France.



Le Port dit de Saint-Jean-de-Losne, c'est aujourd'hui:

- Un savoir-faire et une compétence navale autour d'une douzaine d'entreprises (Atelier fluvial, H2O, Le Boat, Luxe Motor, MS Latina, Orex belmont, Piper Boat, Yatching Blanquard, ...);
- Une fréquentation touristique en plein essor avec un flux annuel de 25 000 visiteurs soit l'équivalent de la population intercommunale;
- Plus de 9000 passagers sur paquebots fluviaux et 4000 passages de bateaux fluviaux (de 4 à 6 passagers);
- Plus de 1000 passages de vélos avec la présence de l'EuroVelo 6 (Nantes/Constanta) et la Véloroute V50 (Luxembourg/Lyon);
- Une activité fluviale qui représente 250 emplois (en saison touristiques dont 120 en direct);
- 600 bateaux en stationnement (dont une partie en résident permanent)
-

Genèse de la Charte Fluviale de Territoire

Le site de Saint-Jean-de-Losne connaît depuis deux ans un développement régulier qui s'accélère et les projets privés se multiplient avec succès :

- Réalisation d'un port à sec de 100 places dont le plan de charge a été couvert en un an ;
- Construction d'un atelier et de bureaux destinés à la location pour une activité de vente de croisière sans permis ;
- Arrivée d'un nouvel opérateur étranger (construction, réparation maintenance et vente de bateaux de tourisme).

Régulièrement réunis, les élus et acteurs de la filière ont définis et partagés un constat autour du développement de la filière économique :

- Le site est aujourd'hui saturé et sans intervention majeure, son développement sera stoppé durablement ce qui pourrait conduire les entreprises, dont certaines ont des projets concrets de développement, à se tourner vers d'autres sites au détriment de la dynamique locale actuelle.
- La gare d'eau connaît un envasement régulier et important : faute de curage, cet envasement pourrait lui aussi remettre en cause le développement du site. Par ailleurs la prolifération d'algues invasives perturbe l'accès des bateaux.
- L'étude GPEC conduite par le Pays Beaunois met en évidence le besoin de personnels formés aux différents métiers des entreprises du fluvial, les problématiques de transmission et de pérennisation des savoir-faire.
- Le territoire concentre des compétences reconnues qui peuvent servir de noyau dur à l'implantation de nouvelles activités, de nouvelles entreprises qui renforceraient encore davantage la filière en place.

L'espace actuel consacré au fluvial sur le pays Losnais est donc saturé. Les réserves foncières et mobilières semblent limitées. Cet espace ne permet plus de répondre à la dynamique des entreprises du port. Il est nécessaire d'envisager l'évolution du site pour permettre aux investisseurs économiques de poursuivre leur développement, pour établir de façon pérenne des métiers transversaux intéressant les opérateurs, pour implanter de nouvelles entreprises, pour calibrer les équipements publics propres à cette évolution.

Un projet partagé et ambitieux autour du fluvial

Accompagné de nombreux partenaires, la Communauté de Communes Rives de Saône a engagé depuis plusieurs années un important travail aboutissant aujourd'hui à un projet d'avenir pour la filière fluviale. Au travers de ses compétences relatives au développement économique et au secteur fluvial, la Communauté de Communes Rives de Saône souhaite réaliser une étude sur une stratégie de développement de la filière fluviale.

La vocation de cette étude est d'identifier le potentiel de développement de la filière fluviale sur la Communauté de Communes et notamment sur le site de Saint-Jean-de-Losne. Sous l'expertise du cabinet d'étude BRLi, plusieurs axes stratégiques seront identifiés et partagés pour être déclinés sous la forme d'un programme d'actions.

Tous les axes seront étudiés en phase avec les stratégies nationales et spécifiques au bassin Rhône Saône (notamment la mission interministérielle pilotée par J-C Baudouin). L'étude devra prendre en compte les contraintes réglementaires mais aussi les politiques d'aménagement du territoire souhaitées par la Région (et le contrat canal), la politique de VNF ainsi que les structures déjà existantes (port de Seurre, port d'Auxonne, port de Saint Jean et technoport de Pagny, etc.).

Tous les domaines d'activités pourront être étudiés (entreprise, formation, infrastructures, tourisme, etc.) afin d'en faire ressortir les opportunités, les freins, les risques et les mettre dans une perspective globale de développement économique.

Organisation et méthode

L'organisation de la mise en œuvre et l'émergence des projets repose sur un important travail d'animation, assuré en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et professionnels, par la Communauté de Communes de Rives de Saône.

CO-animée par le chargé de mission « Développement des Filières Economiques » du Pays Beaunois et le cabinet d'étude BRLi, la démarche sera fortement participative et ouverte (entretiens, ateliers, réunions publiques).

La Charte Fluviale de territoire en quelques dates :

- **Janvier à Juillet 2019** : *décision d'engager une CFT et sélection d'un prestataire*
- **Octobre à décembre 2019** : *réalisation d'un état des lieux technique et patrimonial*
- **Janvier à Mars 2020** : *identification collective des enjeux et définitions des orientations*
- **Avril à Juin 2020** : *rédaction d'un plan d'actions pluriannuel*
- **Début Juillet 2020** : *signature officielle et animation collective de la Charte Fluviale*
- **Septembre 2020** : *mise en œuvre des actions définies*

Jeudi 03 octobre 2019:

Premier Comité de Pilotage

Le suivi et le pilotage du projet seront réalisés par une équipe transversale composée par :

- l'Agence Economique et Régionale de Bourgogne-Franche-Comté
- la Banque des Territoires
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or
- la Communauté de Communes Rives de Saône
- la Commune de Losne
- la Commune de Saint-Jean-de-Losne
- la Commune de Saint-Usage
- la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté
- le Pays Beaunois
- la Préfecture de Côte-d'Or
- la Région Bourgogne-Franche-Comté
- le Secrétariat Général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes
- le Secrétariat Général pour les affaires régionales Bourgogne-Franche-Comté
- les Voies Navigables de France

Signature co-financement

En présence des partenaires financiers et techniques, le Comité de pilotage se conclura par la signature de la convention de co-financement, concrétisant les engagements de tous pour renforcer et développer la filière fluviale sur le territoire.

Cet ambitieux projet ne pourrait avoir lieu sans le concours financier et/ou techniques de:



Contact

VADROT Nicolas

Chargé de Mission « Développement des filières économiques »

1 boulevard Foch – 21200 Beaune

03-80-24-56-07

nicolas.vadrot@paysbeaunois.org